

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08257 Numéro SIREN : 822 556 536 Nom ou dénomination : A ONE

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 21546

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

21546



Désignation de l'entreprise		SAS A ONE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		17 avenue Henri Barbusse		93150 LE BLANC MESNIL			
SIRET		8 2 2 5 5 6 5 3 6 0 0 0 1 6		S. MOHANDASAN			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	10 000	012	10 000
		Autres *		014	1 350	016	614
	Immobilisations corporelles *			028	1 972	030	708
	Immobilisations financières * (1)			040	600	042	600
	Total I (5)			044	13 923	048	1 321
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070	
		Autres * (3)		072		074	
		Valeurs mobilières de placement		080		082	
		Disponibilités		084	8 962	086	8 962
		Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II		096	8 962	098	8 962
		Total général (I + II)		110	22 884	112	1 321
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			5 000
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			131			
	Report à nouveau			134			(5 785)
	Résultat de l'exercice			136			(14 027)
	Provisions réglementées			140			
	Total I		142			(14 812)	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	17 504	172	36 375
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III		176			36 375	
	Total général (I + II + III)		180			21 563	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

BBP Informatique 2019



DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : SAS A ONE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	10 000	10 000
		Autres	737	1 007
	Immobilisations corporelles		1 265	1 609
	Immobilisations financières		600	600
	Total I		12 601	13 215
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		8 962	12 758
	Charges constatées d'avance			
	Total II		8 962	12 758
Total général (I + II)			21 563	25 973
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		5 000	5 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(5 785)	(10 138)
	Résultat de l'exercice		(14 027)	4 413
	Provisions réglementées			
	Total I		(14 812)	(725)
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		36 375	26 758
	Produits constatés d'avance			
	Total III		36 375	26 758
Total général (I + II + III)			21 563	26 032

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS SAS A ONE**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	49 738	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	6	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	49 744
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	(3)	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	12 297		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	735	244	735		
	Rémunérations du personnel *				250	42 967		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 346		
	Dotations aux amortissements *				254	614		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	675		
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(12 886)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	218	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	923	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(14 027)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	14 027	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	923		
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	2 578	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 8 619 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	15 682

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

[illegible]

2033-B-SD

EXTENSION 2

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : SAS A ONE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	49 738	60 269
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	6	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	49 744	60 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	(3)	(59)
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	12 297	12 157
	Impôts, taxes et versements assimilés	735	619
	Rémunérations du personnel	42 967	38 924
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	5 346	3 349
	Dotations aux amortissements	614	563
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	675	3
	Total des charges d'exploitation (II)	62 630	55 557

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(12 886)	4 713
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	218	
	Charges exceptionnelles (VI)	923	300
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(14 027)	4 413

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS SAS A ONE**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000	402		404		406	10 000				
	Autres	410	1 350	412		414		416	1 350				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 972	442		444		446	1 972				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	600	482		484		486	600				
TOTAL		490	13 923	492		494		496	13 923				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	344	502	270	504		506	614		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	105	532	85	534		536	190		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	259	562	259	564		566	518		
TOTAL		570	707	572	614	574		576	1 321		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2019

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A ONE										Néant ☐ *																																																																																																																												
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																						
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																													
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																														
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																														
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																														
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																														
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																														
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																														
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																														
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																														
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td>780</td> <td colspan="5"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																
	Dotations		Reprises																																																																																																																																			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																
Terrains	710		715		2																																																																																																																																	
Constructions	720		725		3																																																																																																																																	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																	
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																	
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																	
						780																																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	8 619		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																													
Déficits imputés			983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																													
Déficits reportables			984	8 619																																																																																																																																		
Déficits de l'exercice			860	15 682																																																																																																																																		
Total des déficits restant à reporter			870	24 301																																																																																																																																		
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																						
VI DIVERS																																																																																																																																						
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																														
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																														
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																														
Montant de la TVA collectée								374	9 948																																																																																																																													
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	500																																																																																																																													
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																														
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																														
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																														

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SAS A ONE										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :										376		
Dont apprentis										657		
Dont handicapés										651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105		
TOTAL 1										106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143		
Subventions d'exploitation reçues										113		
Variation positive des stocks										111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153		
TOTAL 2										144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats										121		
Variation négative des stocks										145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150		
TOTAL 3										152		
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	0	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	49 738	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	3.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026		
Période de référence										024	0 1 0 1 2 0 1 8 160 3 1 1 2 2 0 1 8	
Date de cessation												
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	2
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 2 5 5 6 5 3 6

Dénomination de l'entreprise SAS A ONE

Adresse (voie) 17 avenue Henri Barbusse

Code postal 93150 Ville LE BLANC MESNIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique SINNARASA Prénom(s) MOHANARAJAN
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 170
Naissance : Date 26/05/1981 N° Département 99 Commune POINT PEDRO Pays SRILANKA
Adresse : N° 21 Voie AVENUE HEBRI BARBUSSE
Code Postal 93150 Commune LE BLANS MESNIL Pays

Titre (2) MR Nom patronymique RAJESWRAN Prénom(s) KANAGARATNAM
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 165
Naissance : Date 21/05/1961 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays SRILANKA
Adresse : N° 25 Voie DE BOURGOGNE
Code Postal 93000 Commune BOBIGNY Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions 165
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN

8 2 2 5 5 6 5 3 6

Dénomination de l'entreprise SAS A ONE

Adresse (voie) 17 avenue Henri Barbusse

Code postal 93150

Ville LE BLANC MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS A ONE**

du

Adresse **17 avenue Henri Barbusse****93150****LE BLANC MESNIL**

au

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	NEANT							
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Totaux

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
– de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) ⑩		– de l'exercice 2018 ⑩	
– de l'exercice précédent ⑪		– de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire		À LE BLANC MESNIL , le 23/04/2019	
Mr M SINNARASA	PRESIDENT	Signature, S. MOKANANATHAN	

SAS A ONE

SAS au capital de 5 000 euros

Siège Social : 17, avenue Henri Barbusse - 93150 LE BLANC MESNIL

N° Siret : 822 556 536 00016, RCS DE BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 juin 2019

Procès – verbal

L'an 2019

Le 29 juin 2018 à 18 heures,

Au siège de la société SAS A ONE, au 17, avenue Henri Barbusse - 93150 LE BLANC MESNIL,

Les associés de la société SAS A ONE au capital de 5 000 euros divisés en 500 parts sociales, donc siège de la société au 17, avenue Henri Barbusse - 93150 LE BLANC MESNIL, se sont réunis audit siège.

Les associés ont été convoqués régulièrement.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohanarajan SINNARASA en sa qualité du Président.

Sont présents :

Monsieur Mohanarajan SINNARASA Propriétaire de Cent soixante-dix (170) action de la société.

Monsieur Kanagaratnam RAJESWARAN Propriétaire de Cent soixante-cinq (165) action sociales de la société.

Madame Rajina MARKANDU épouse NIRMALANATHAN Propriétaire de Cent soixante-cinq (165) sociales de la société.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :- Ainsi que l'inventaire ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours.

Avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de Communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui

Donnent acte de cette déclaration.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours

Avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de Communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui

Donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance ;
- L'approbation des comptes l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Donner quitus à gérance sur la gestion de la société ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre de jour.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de L'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit Exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 se soldent par un bénéfice comptable de QUATORZE MILLE HUIT CENT DOUEZ (14 812) euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Porter la totalité des sommes sur le compte de Report à nouveau créditeur,

- Le solde ce dernier sera porté de 19 812 Euros
- Et solder ce dernier par affectation des résultats futurs

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs Monsieur Mohanarajan SINNARASA pour effectuer les formalités de publicité

Afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

<u>S. MOHANARAJAN</u> Le président, Mohanarajan SINNARASA



S. MOHANARAJAN